



## Conseil Municipal 19 octobre 2011 Compte Rendu

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil onze, le dix neuf octobre, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Sylvia Pain, Virginie Vincendeau, Béatrice Gomit, Emmanuel Mandon, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : David Loutreuil par Alain Bouvet, Béatrice Vinet par Sylvia Pain, Christine Trichet par Joël Deschamps, Yvan Bailly par Virginie Vincendeau, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier.

Absents non représentés : Paul Couzard et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Béatrice GOMIT.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations concernant la participation financière aux travaux de restauration du chemin littoral Nord (La Rochelle - Esnandes) et le rapport d'activités 2010 de la CDA de La Rochelle.

Ainsi le nouvel ordre du jour devient :

2011 – 01/10 – Décision modificative n°1 – Budget annexe camping municipal

2011 – 02/10 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Zone commerciale

2011 – 03/10 – Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

2011 – 04/10 – BP du Budget annexe : photovoltaïque

2011 – 05/10 – Vente de matériel appartenant à la commune

2011 – 06/10 – Chèque déjeuner

2011 – 07/10 – contrat de maintenance et d'entretien des chaudières

2011 – 08/10 – Dissolution de l'AFR et transfert de son patrimoine dans le domaine privé communal

2011 – 09/10 – Actes passés sous formes administratives

2011 – 10/10 – Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour signer les demandes de permis de construire relatives à des bâtiments communaux.

2011 – 11/10 - Participation financière aux travaux de restauration du chemin littoral Nord (La Rochelle - Esnandes)

2011 – 12/10 – Rapport d'activités 2010 de la CDA de La Rochelle

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre : adopté à l'unanimité

Toutes les délibérations sont votées à 17 voix

#### **2011 – 01/10 – Décision modificative n°1 – Budget annexe camping municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre ROBILIN

#### Section de fonctionnement

Articles	Dépenses
6228	- 3.380,83
6358	+ 648.83
695	+ 2.732

Section d'investissement

<b>Articles – Opération</b>	<b>Dépenses</b>
2313 - 2009101	- 5.628,72
2315 - 2009201	+ 1.090
2157 - 2009101	+ 1.370,90
2135 - 2009101	+ 600,90
2155 - 2009101	+ 66,92
165	+ 2.500

<b>Articles</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>
1641	+ 6.951,80	
1312		+ 2.804,60
1313		+ 4.147,20

<b>Articles</b>	<b>Dépenses</b>
2031	- 8.990,85
1313	+ 8.990,85

**2011 – 02/10 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Zone commerciale**

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Section de fonctionnement

<b>Articles</b>	<b>Dépenses</b>
6522	- 1.357,07
673	+ 1.357,07

**2011 – 03/10 – Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune**

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

Au chapitre 042 recettes fonctionnement : + 187,60 €

Au chapitre 040 dépenses investissement : + 187,60 €

Pour équilibrer le BP du Photovoltaïque, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de la commune et ainsi de faire les opérations suivantes :

- BP de la commune en section d'investissement :

Chapitre 001 : - 88 010,98 €

Chapitre 204 : + 5.705,19 €

Pour équilibrer les opérations d'investissement, Monsieur le Maire propose le transfert suivant :

<b>Opérations</b>	<b>Dépenses</b>
2010100 article 2031	- 47.122 €
2011114 article 2188	+ 47122 €

## **2011 – 04/10 – BP du Budget annexe : photovoltaïque**

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

### Section de fonctionnement

	<b>Opération de l'exercice</b>
Dépenses	20.000 €
Recettes	20.000 €

### Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>
Dépenses	95.034,01€
Recettes	95.034,01€

## **2011 – 05/10 – Vente de matériel appartenant à la commune**

Rapporteur : Fabrice Brisson

La commune d'Eslandes, et plus particulièrement le Service Technique, propose de mettre en vente du matériel lui appartenant :

- 1 Tracteur (marque Renault) = 2.500 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents liés à ces ventes de matériel.

## **2011 – 06/10 – Chèque déjeuner**

Rapporteur : Alain Bouvet

Monsieur le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, de mettre en place pour l'ensemble des agents municipaux (titulaires, stagiaires, contractuels ou en apprentissage) les chèques déjeuners suivants les modalités précisées ci-dessous :

- Au prorata du nombre de jours travaillés (au réel),
- participation de la commune à 60%,
- valeur faciale du ticket : 5 €,
- paiement le 10 du mois suivant (prélèvement automatique).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Groupe Chèque Déjeuner et l'ensemble des documents liés à cette prestation.

## **2011 – 07/10 – contrat de maintenance et d'entretien des chaudières**

Rapporteur : Joël Deschamps

Vu la fin du contrat actuel au 31 décembre 2011,

Vu la consultation lancée le 26 septembre 2011,

Vu les offres reçues et la réunion de la commission technique le 19 octobre,

Le choix du prestataire est : la société SPIE

Pour un montant annuel de : 1.550 €HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour le contrat de maintenance et d'entretien des chaudières, chaufferie, VMC, ballons et panneaux solaires.

### **2011 – 08/10 – Dissolution de l'AFR et transfert de son patrimoine dans le domaine privé communal**

Rapporteur : Sylvia Pain

Vu l'arrêté du 9 octobre 1963 portant constitution d'une association foncière sur le territoire de la Commune d'Esnandes,

Vu la délibération du 10 juin 1997 du Conseil de l'AFR prononçant sa dissolution.

Vu la délibération du 30 juin 1997 du Conseil Municipal d'Esnandes approuvant la dissolution de l'AFR et acceptant le transfert des chemins et terrains à la Commune d'Esnandes.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer pour clôturer la procédure de dissolution par un acte passé en la forme administrative,

Monsieur Le Maire propose que soient transférés les chemins et les terrains dans le Domaine Privé communal et demande que la vente se fasse à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- déclare accepter cet acte sous forme administrative.
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire, au titre de représentant de l'Etat à recevoir cet acte.
- donne pouvoir à Monsieur Michel Rougier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire pour la signature de l'acte au nom de la commune d'Esnandes,
- demande à Monsieur Hubert Marcelon, Membre de l'AFR d'Esnandes ou son représentant de signer l'acte.

## **2011 – 09/10 – Actes passés sous formes administratives**

Rapporteur : Sylvia Pain

Dans le cadre de la mise à jour et de la régularisation de ses propriétés privées et communales, il est nécessaire pour la Commune d'Esnandes d'établir des actes de cession amiable, de vente à l'euro symbolique, d'achat, d'échange et vente. L'ensemble de ces transactions sera réalisé aux termes d'actes passés en la forme administrative.

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 habilite le Maire à recevoir les actes et les authentifier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- déclare accepter ces actes en la forme administrative.
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire, au titre de représentant de l'Etat à recevoir cet acte.
- donne pouvoir à Monsieur Michel Rougier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire pour la signature de l'acte au nom de la commune d'Esnandes.

## **2011 – 10/10 – Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour signer les demandes de permis de construire relatives à des bâtiments communaux.**

Rapporteur : Sylvia pain

Vu l'article 2122-21 du CGCT concernant le principe de l'engagement de travaux d'aménagement ou de construction,

Vu l'article L.2211-21 du CGCT précisant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonner les dépenses et de diriger les travaux communaux,

Vu l'article R.423-1 du Code de l'urbanisme,

La demande de permis de construire relative à un bâtiment communal est signée par le Maire spécialement habilité par une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les demandes de permis de construire relatives à un bâtiment communal.

## **2011 – 11/10 - Participation financière aux travaux de restauration du chemin littoral Nord (La Rochelle - Esnandes)**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu la délibération du Conseil Général le 6 février 2004,

Vu la délibération de la CDA de La Rochelle le 27 novembre 2009,

Vu la délibération d'Esnandes 2010 – 08/01 du 27 janvier 2010,

Le Département de la Charente-Maritime souhaite restaurer le cheminement littoral allant de La Rochelle à Esnandes. Réalisé en 1994, il a subi de nombreux dégâts suite aux tempêtes et à la fréquentation importante des piétons et des vélos.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental des Cheminements dont le but est de réaliser des axes structurants doux. L'article 3.2 du règlement précise que lorsque le Département est Maître d'ouvrage des travaux, estimés aujourd'hui à 175.291,45 € (tranche ferme : 37.309,93 € + tranche conditionnelle : 137.981,45 €), il sollicite une participation de 25% auprès des collectivités locales et EPCI.

Par délibération en date du 27 novembre 2009, et compte tenu que ces chemins seront classés comme itinéraires cyclables, la CDA de La Rochelle interviendra à hauteur de 20% du coût des travaux, les 5% restant à la charge des communes concernées.

Ainsi, la participation de la commune d'Esnandes s'élève à :

- 1.865,50 € pour la tranche ferme,
- 6.899,07 € pour la tranche conditionnelle. Cette participation sera directement versée au Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce programme à condition que soient réalisés la totalité des travaux (tranche ferme + conditionnelle),
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

## **2011 – 12/10 – Rapport d'activités 2010 de la CDA de La Rochelle**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

### Une agglomération solidaire :

La Communauté d'Agglomération a fait preuve d'une mobilisation sans précédent au lendemain de la tempête Xynthia ou encore pour le séisme en Haïti.

Elle a su faire jouer la solidarité en dehors de ces événements exceptionnels, en contribuant au développement de l'habitat sur le territoire et à la dynamisation de ses communes membres.

### Les compétences et le fonctionnement :

La CDA s'est dotée d'une nouvelle compétence pour optimiser les performances de son Unité de Valorisation Energétique dans une perspective de développement durable.

Parallèlement, la délégation de compétence du Bureau Communautaire en matière de droit de Prémption Urbain a été étendue au Droit de Priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat.

### Le développement économique et l'emploi :

La CDA a fait de l'émergence et de l'accompagnement des projets individuels et collectifs deux axes forts de son action en matière de développement économique.

Dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, de nouveaux dispositifs d'information ont été initiés afin de rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont éloignées.

### L'aménagement de l'espace communautaire :

Année de la mobilisation avec le lancement de la démarche d'élaboration du 2<sup>ème</sup> Plan de Déplacements Urbains, 2010 a aussi été l'année du passage à l'acte avec la mise en service du réseau de bus de la première couronne, la mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes et la création de nouvelles Zones d'Aménagement Concerté.

### L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville :

La production de logements sociaux a été renforcée en nombre et en qualité grâce aux déclinaisons opérationnelles du Programme Local de L'Habitat et au partenariat avec l'Office Public de l'Habitat Communautaire. 422 logements locatifs aidés ont été programmés.

En parallèle, la CDA s'est encore impliquée dans l'accompagnement des gens du voyage.

Dans le cadre de son action en faveur de la politique de la ville, elle a poursuivi sa collaboration avec les acteurs de la cohésion sociale et de la prévention de la délinquance.

### L'environnement et le cadre de vie :

La CDA s'est dotée de nouveaux équipements, a passé de nouveaux marchés et a mené plusieurs études pour améliorer la production d'eau, la gestion de l'assainissement et des déchets, dans une perspective de développement durable.

La protection et la valorisation du patrimoine naturel de l'agglomération ont également été au cœur de son activité.

### La solidarité communautaire :

Pilier fondateur de la CDA, la solidarité entre les communes permet à la fois de réaliser des équipements d'envergure et d'offrir à chaque commune des services de proximité qu'elle ne pourrait porter et financer seule.

Cette solidarité a permis de développer et de mettre en place de nouvelles actions au service des habitants.

A l'international, la CDA a particulièrement coopéré avec Haïti mais aussi avec l'Indonésie et la République Démocratique du Congo.

### Le développement du territoire :

La CDA a renforcé le développement durable du territoire avec le lancement du processus d'élaboration de son Agenda 21 et la conduite de la dernière phase de conception de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Cette année a également été marquée par l'avancement significatif des projets ferroviaires comme la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

### La communication :

Le service communication est notamment chargé d'accompagner les autres services de la CDA afin de valoriser les initiatives et projets de la collectivité auprès du grand public.

Il a aussi pour mission de relayer les événements accueillis sur le territoire dont la CDA est partenaire.

Il a conçu et mis en œuvre des campagnes de communication et organisé des événements, en particulier autour des équipements structurants de l'agglomération, de ses politiques durables et des services à la population.

### Rapport Financier :

Fonctionnement :

Dépenses : 140,1 M€

Recettes : 168,2 M€

Excédent : 28,1 M€

Investissement :

Dépenses : 104,4 M€

Recettes : 93,1 M€

Besoin de financement : 11,3 M€

Affectation supplémentaire : 11,2 M€

Excédent de fonctionnement disponible après le financement des investissements: 5,6 M€

### **Questions diverses :**

Emmanuel Mandon se fait le porte parole des ostréiculteurs qui se demandent si, comme les années précédentes, la remise en état de la route peut être envisagée à commun avec la commune. Fabrice Brisson s'en occupe afin de trouver une date appropriée. Par ailleurs, Monsieur Mandon s'inquiète de l'état de la digue de galets alors que les grandes marées ne sont pas encore passées. Monsieur le Maire rappelle que les experts du Conseil Général ne sont pas de cet avis puisqu'ils estiment que les hauteurs sont identiques à l'état antérieur.

Joël Deschamps s'étonne que sur cette partie de digue, à hauteur du carrelot pédagogique, la rampe d'accès soit dans un revêtement impossible d'accès aux personnes à mobilité réduite. Sylvia Pain rajoute que les couleurs ne correspondent pas non plus aux préconisations décrites dans les textes pour les non voyants.

Au sujet des digues, Monsieur le Maire précise que côté nord d'Esnandes, les travaux envisagés au niveau de la tonne de Monsieur Létoile vont être réalisés sur les 10 mètres concernés. Les travaux

sur l'ensemble de la digue des mizottes se feront progressivement sur plusieurs années pour aboutir à la surélévation de la digue.

Fabrice Brisson se félicite du montage du nouveau Skate Park qui semble déjà ravir les utilisateurs. Les travaux de la rue du Levant sont presque terminés. La rue Mendès France et les accotements de la route de Charron seront réalisés par le Conseil Général durant les vacances d'automne.

Michel Rougier précise que les esquisses des travaux sur la restructuration des écoles et du restaurant scolaire seront présentées au personnel communal et aux représentants des parents d'élèves pour un échange avant de lancer les consultations.

Jean-Pierre Roblin programme un deuxième cycle de formation aux premiers secours pour les bénévoles de la réserve communale. La date sera communiquée bientôt.

Françoise Guigard rappelle que les travaux de marquage rue des écoles ont été faits en concertation avec la FCPE qui a apprécié cette démarche de la part de la mairie. Madame Guigard s'est rendue à plusieurs assemblées générales : Art et traditions où tout s'est bien passé et Chant'Eslandes au cours de laquelle elle s'est fait prendre à partie par les personnes présentes.

Monsieur le Maire, après avoir écouté Françoise Guigard relater cette réunion, rappelle qu'il ne tolère pas qu'un élu puisse être traité de la sorte, en AG, sans fondement. Monsieur le Maire rappelle que la mairie a mis en place en concertation avec les associations une charte de la vie associative, fait adopter des règlements, vote les subventions sur projets et en investissement pour plus de transparence, ... bref, a remis de l'ordre depuis 15 ans dans un secteur qui avait été particulièrement mal géré auparavant. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a eu un échange téléphonique avec la présidente et, qu'en l'état, les avantages accordés à l'association sont maintenus à titre très provisoire et selon l'évolution, une décision définitive interviendra.

Séance levée : 22h00